

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY



VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

SEANCE DU 13 JANVIER 2022

En exercice : 45

Présents : 23

Votants : 24 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

N° 1

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - J. KUCHNA - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR, Vice-Présidents.

**MARCHE N°20WG137
ACCORD-CADRE DE
FOURNITURE DE
CARBURANT
LOT 1 :
CARBURANTS
DELIVRES A L'AIDE
DE CARTES
ACCREDITIVES**

MM. R. LOPEZ – E. BARGE - P. SEROR - O. ROYER – C. MAGNAUD – T. WIRTH – T. LAPLACE - JD. BARRAUD – R. DEJEAN - S. BRUNO – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

**AVENANT DE
TRANSFERT**

Absents avant donné procuration :

Mme M. MORGAND à M. J. KUCHNA.

Absents excusés :

Mmes et M. - C. BARDOT – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – A. PACAUD – P. COLAS – F. GONZALES – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY – C. BOUARD – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **18 JAN. 2022**

Publiée ou notifiée

le : **18 JAN. 2022**

Secrétaire : Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour « décider de la conclusion des

.../...

marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 17 septembre 2020 autorisant la signature du marché de fourniture de carburant, lot 1 : Carburant délivrés à la pompe à l'aide de cartes accréditives sur le territoire de proximité attribué à EDENRED SA,

Considérant la déclaration de modification en date du 02 décembre 2021 qui informe la collectivité d'une nouvelle organisation au sein du groupe EDENRED SA par une transmission des prestations dédiées à la distribution des cartes carburants au profit de la société La Compagnie des Cartes Carburant,

Considérant la nécessité de signer un avenant de transfert du marché 20WG137 afin de prendre acte de la cession et transférer ainsi tous les droits et obligations attachés au contrat à la société La Compagnie des Cartes Carburant,

Propose au Bureau Communautaire :

- De conclure un avenant n°1 de transfert au marché 20WG137 – Fourniture de carburant, lot 1 : Carburant délivrés à la pompe à l'aide de cartes accréditives sur le territoire de proximité, vers la société La Compagnie des Cartes Carburant – 70 rue Saint Denis, 93582 SAINT-OUEN Cedex – Siret : 52824980800023,

- De donner mandat au Président ou à la Conseillère déléguée à la Commande Publique pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve les propositions susvisées,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 janvier 2022.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FRÉDÉRIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : vendredi 14 janvier 2022
16:20:42

MARCHE CARTE CARBURANT (marché n°

AVENANT DE CESSION

ENTRE LES SOUSSIGNES

.....
(NOM DE LA PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE), représentée par
M. (préciser son nom),
(préciser ici la fonction de l'autorité exécutive concernée, maire, président...), dûment
habilitée par délibération en date du

Ci-après dénommée l'Acheteur,

De première part,

La société FLEET PRO, S.A.S à associé unique, dont le siège est situé 166-180
Boulevard Gabriel Péri, Malakoff (92240), inscrite au RCS Nanterre n° 814420980,
n° SIRET 81442098000025, représentée par M. Matthieu CODRON agissant en
qualité de Directeur Général dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée FLEET PRO ou le Mandataire,

De deuxième part,

La société EDENRED FRANCE, S.A.S, dont le siège est situé 166-180 Boulevard
Gabriel Péri, Malakoff (92240), inscrite au RCS Nanterre n° 393365135, n° SIRET
39336513500358, représentée par M. Patrick LANGLOIS agissant en qualité de
Président dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée EDENRED FRANCE ou le Cédant,

De troisième part,

La société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS, S.A.S, dont le siège est situé 70
rue Saint Denis, 93582 Saint-Ouen Cedex, inscrite au RCS de Bobigny n° 528249808,
n° SIRET 52824980800023, représentée par M. Arnaud REGENT agissant en
qualité de Président dûment habilité à cet effet,

Ci-après dénommée LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS ou le Cessionnaire,

De quatrième part,

Ou par défaut, dénommés individuellement une « Partie » ou conjointement les
« Parties ».

PREAMBULE

Par un marché n° [A COMPLETER] conclu le [A COMPLETER], l'Acheteur a attribué au groupement composé des sociétés FLEET PRO, mandataire, et EDENRED FRANCE un marché de carte carburant visant à [décrire ici les prestations du Marché concerné] (ci-après le « Marché ») pendant une durée deans. [A COMPLETER], à compter de la date de notification du Marché.

Dans le cadre d'une réorganisation et restructuration internes opérées au sein du Groupe EDENRED, et afin d'optimiser les prestations réalisées pour le compte de ses clients à travers le monde, le Groupe EDENRED a souhaité créer une division 100% dédiée aux Solutions Flotte & Mobilité, qui s'organise en France autour du spécialiste des cartes carburant, La Compagnie des Cartes Carburant.

Dans ce cadre, la COMPAGNIE DES CARTES CARBURANT, filiale détenue à 100% par EDENRED SA va accompagner le développement de la solution Ticket Fleet Pro de Fleet Pro SAS, elle-même filiale détenue indirectement à 100% par EDENRED SA.

Dans ce cadre, et dans le respect des dispositions applicables désormais codifiées aux articles L. 2194-1 et R. 2194-6 du Code de la commande publique, la société EDENRED FRANCE a présenté à l'acheteur, par courrier en date du 2 décembre 2021, joignant les justificatifs des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du cessionnaire, un projet de cession des prestations dévolues par le contrat à la société EDENRED FRANCE à la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS.

Si l'objet du marché demeure inchangé, de même que les prestations dévolues au mandataire, la société FLEET PRO, les prestations réalisées, dans le cadre du groupement, par la société EDENRED FRANCE ont désormais vocation à être accomplies par LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS.

Cette cession a été approuvée par l'acheteur après examen des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles de LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS, venant aux droits de la société EDENRED FRANCE.

Le présent avenant a pour objet d'officialiser l'accord de l'acheteur et de l'ensemble des parties au contrat sur cette cession.

C'est dans ces conditions que les Parties se sont rapprochées pour acter officiellement de l'autorisation de cession et décrire ses modalités dans le présent avenant.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet

Le présent avenant a pour objet de prendre acte de la réorganisation et restructuration internes au Groupe EDENRED en France et d'autoriser la cession des prestations dévolues par le marché à la société EDENRED FRANCE au profit de LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS.

Article 2 : Autorisation de la cession

Conformément aux dispositions applicables, désormais codifiées à l'article R. 2194-6 du Code de la commande publique, le Cessionnaire a soumis à l'acheteur les justificatifs de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles. Après examen de ces justificatifs, l'Acheteur donne par le présent avenant son accord à la cession des prestations accomplies dans le cadre du marché par la société EDENRED FRANCE à la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS.

Le nouveau cotitulaire du Marché, en groupement avec la société FLEET PRO et en remplacement de EDENRED FRANCE sera, à compter du 1^{er} septembre 2021, la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS.

Article 3 : Conséquences de la cession

Par l'effet du présent avenant, à compter du 1^{er} septembre 2021, les droits et obligations résultant pour EDENRED FRANCE du Marché visé au présent avenant sont intégralement transférés à la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS.

La société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS venant, ainsi qu'il est rappelé ci-avant, aux droits de la société EDENRED FRANCE, il convient d'adapter les termes du Marché. En conséquence, les Parties conviennent que, à chaque fois qu'il est fait mention de EDENRED FRANCE dans les documents du Marché, il conviendra d'y substituer le nom de la société LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS.

Article 4 : Validité de la cession

Les dispositions du Marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et restent en vigueur dans les conditions d'exécution prévues dans le contrat initial.

En cas de contradiction, les termes du présent avenant l'emportent sur les termes du contrat initial.

FAIT EN QUATRE (4) EXEMPLAIRES ORIGINAUX,

A
LE/...../2021

POUR L'ACHETEUR

POUR FLEET PRO

POUR EDENRED FRANCE

POUR LA COMPAGNIE DES CARTES CARBURANTS

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 JANVIER 2022

Objet de l'acte : MARCHÉ N°20WG137 - ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE
CARBURANT LOT 1 : CARBURANTS DELIVRES A L'AIDE DE CARTES
ACCREDITIVES - AVENANT DE TRANSFERT

.....

Date de décision: 13/01/2022

Date de réception de l'accusé 18/01/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 13JAN2022_1

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220113-13JAN2022_1-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 1.pdf (99_DE-003-200071363-20220113-13JAN2022_1-DE-1-1_1.pdf)